



UNIVERSITE ANTANANARIVA

REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA

Tamin'izana - Fambahana - Fandrasana

DIPLOME DE BACHELIER DE L'ENSEIGNEMENT

Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, et par délégation le Président de l'Université d'Antananariva,
Vu l'ensemble des textes en vigueur portant organisation du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire, de l'Enseignement Technique et Technologique et de l'Enseignement Professionnel,
Vu le Procès-Verbal de l'examen du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire en date du 23 juillet 2007 à Sambava dressé par le Président du Jury de la série A2

Confère à :

Nom : **RABEZAMA Audiat Sisto**

Déc(é) le : **20 mai 1986 à Sambava**

Inscrit(e) sous le numéro : **262 190** à la session du **23 juillet 2007**

Le Grade de **BACHELIER DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE** Série **A2**

Mention : **Passable**

19 JUILLET 2016

Antananariva, le 17 septembre 2007

pour en joindre avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Important

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT



Jérôme VITO

Le Président

NUMÉRO D'ORDRE :

10527/2510/A2

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE